



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal
Date : Séance ordinaire du 14 novembre 2024
Heure : 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- M^{me} Cathy Arseneau Entreprise
- M^{me} Yolaine Arseneau Directrice générale
- M. J. Antonio Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise et vice-président
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC technique – À partir de 16 h
- M. Stéphane Gosselin Professionnel
- M. Éric Guénette Enseignant, campus de Gaspé
- M^{me} Nathalie Leblanc Parent
- M^{me} Marie-Ève Poirier Groupe socio-économique
- M. Serge Rochon Directeur des études
- M. Jean-François Sénéchal Groupe socio-économique
- M. Akim St-Amour Étudiant
- M. Gino Thorne Groupe socio-économique
- M. Louis-Félix Vigneau Étudiant

MEMBRES ABSENTS

- M^{me} Marjorie Dallaire Enseignante, campus de Carleton-sur-Mer
- M^{me} Josée Laflamme Groupe socio-économique

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel cadre observateur
- M^{me} Amélie Gagné Secrétaire générale
- M^{me} Sarah Savage Secrétaire de réunion

POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des titulaires de DEC (1)
- Représentante ou représentant des parents (1)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêt;
5. Suivi des postes au conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2024 :
 - 6.1. Suivi du procès-verbal du 25 septembre 2024;
7. Adoption du procès-verbal du 30 octobre 2024 :
 - 7.1. Suivi du procès-verbal du 30 octobre 2024;
8. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 6 novembre 2024 :
 - 8.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 6 novembre 2024;
9. Période de questions pour la communauté collégiale.

DÉCISION

10. Adoption du rapport financier annuel 2023-2024;
11. Adoption de la nouvelle version locale du programme de *Techniques policières*;
12. Adoption de la nouvelle version locale du programme de *Techniques d'éducation à l'enfance*;
13. Adoption de l'autoévaluation des systèmes d'assurance qualité;
14. Adoption des nouveaux paramètres de production des calendriers scolaires;
15. Adoption des calendriers scolaires de la formation régulière collégiale pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;
16. Adoption de la Directive concernant la gestion des identités et des accès au Cégep de la Gaspésie et des Îles;
17. Désignation du responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;
18. Adoption du Plan décennal d'infrastructures de recherche (PDIR) 2025-2035;
19. Adoption des documents de reddition de comptes et présentation des états financiers 2023-2024 des CCTT;

20. Adoption du rapport annuel d'activités du Cégep de la Gaspésie et des Îles 2023-2024;
21. Nomination de la personne titulaire d'un diplôme d'études collégiales.

INFORMATION

22. Avis de motion – Règlement n° 2;
23. Avis de motion – Règlement n° 11;
24. Correspondances;
25. Dépôt des rapports de votes électroniques;
26. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration;
27. Suivi de la planification stratégique;
28. Information du président;
29. Information de la directrice générale;
30. Information du directeur des études;
31. Suivi des activités à l'international;
32. Questions diverses;
33. Date de la prochaine séance;
34. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 2 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2024.

Résolution CA-2425-34

Fichier joint : *Ordre_du_jour_CA_2024-11-14*

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes à pourvoir :

- Un poste comme représentante ou représentant du personnel de soutien;
- Un poste comme représentante ou représentant des titulaires de DEC;
- Un poste comme représentante ou représentant des parents.

Les démarches sont en cours pour pourvoir les postes vacants.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M. Éric Guénette, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2024.

Résolution CA-2425-35

Fichier joint : *Procès-verbal_CA_2024-09-25*

6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2024.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2024

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Akim St-Amour, appuyée par M^{me} Marie-Ève Poirier, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2024.

Résolution CA-2425-36

Fichier joint : *Procès-verbal_CA_2024-10-30*

7.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2024

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal du conseil d'administration du 30 octobre 2024.

8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 NOVEMBRE 2024

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : *Procès-verbal_CE_2024-11-06*

8.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 NOVEMBRE 2024

Sanction des études

DEC : 22 étudiantes et étudiants

AEC : 5 étudiantes et étudiants

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été reçue. La période de questions se terminait le 12 novembre 2024.

10. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023-2024

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Une rencontre du comité d'audit et des finances s'est tenue le 12 novembre dernier. Le rapport financier annuel sera remis en décembre, en raison de l'absence de la coordonnatrice responsable de la production du rapport financier annuel au sein de la Direction des ressources matérielles et financières.

Le Cégep est accompagné par Collecto pour faire un état de situation sur l'avancement du rapport financier annuel.

Une date de séance extraordinaire sera communiquée aux membres du conseil d'administration dès que possible afin de procéder à l'adoption de celui-ci.

11. ADOPTION DE LA NOUVELLE VERSION LOCALE DU PROGRAMME DE TECHNIQUES POLICIÈRES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

La première version locale du programme de *Techniques policières* au Cégep de la Gaspésie et des Îles fait suite à l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur d'offrir le programme, dès l'automne 2025.

Le travail d'élaboration de la version locale a commencé à l'hiver 2024, avec l'analyse des 36 compétences du programme ministériel.

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 16 octobre 2024;

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est unanimement résolu :

D'adopter la version locale du programme de *Techniques policières*.

Résolution CA-2425-37

Fichier joint : *DEC technique_TechPolicières-A25.pdf*

12. ADOPTION DE LA NOUVELLE VERSION LOCALE DU PROGRAMME DE TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

La nouvelle version locale du programme de *Techniques d'éducation à l'enfance* fait suite au dépôt d'un nouveau devis ministériel par le ministère de l'Enseignement supérieur.

L'Association des centres de la petite enfance (CPE) de l'Est du Québec a signalé au directeur des études l'importance d'offrir le programme dans la région. Les milieux de garde vivent une importante pénurie de main-d'œuvre. La communauté a un besoin criant de personnel qualifié, capable d'offrir une éducation de qualité aux enfants.

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 16 octobre 2024;

Sur une proposition de M^{me} Yolaine Arseneau, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est unanimement résolu :

D'adopter la nouvelle version locale du programme de *Techniques d'éducation à l'enfance*.

Résolution CA-2425-38

Fichier joint : *DEC technique_ TEE-A25_V1.pdf*

13. ADOPTION DE L'AUTOÉVALUATION DES SYSTÈMES D'ASSURANCE QUALITÉ

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles procède cette année à l'autoévaluation de ses systèmes d'assurance qualité, exigée par le deuxième cycle d'audit de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

La période d'observation concerne les années scolaires 2020-2021 à 2023-2024. La première partie du rapport doit être constituée des fiches 1 et 2 qui concernent respectivement le portrait actualisé du Collège et les commentaires relatifs aux principaux constats émis par la Commission au terme du premier cycle d'audit.

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 16 octobre 2024;

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M. Louis-Félix Vigneau, il est unanimement résolu :

D'approuver l'autoévaluation des systèmes d'assurance qualité – Fiches 1 et 2.

Résolution CA-2425-39

Fichier joint : *5a) Fiches_suivi_CEEC.pdf*

14. ADOPTION DES NOUVEAUX PARAMÈTRES DE PRODUCTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

La dernière version des paramètres d'élaboration des calendriers scolaires, adoptée en février 2022, a servi à l'élaboration des calendriers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Il était alors prévu que ces paramètres soient révisés après trois ans.

La Direction des études a entrepris, au printemps dernier, le processus de révision des paramètres destinés à la production des prochains calendriers scolaires.

Les commentaires recueillis ont été présentés à la commission des études et ont fait l'objet de recommandations.

Considérant que la consultation concernant les paramètres des calendriers a été réalisée comme prévu;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 16 octobre 2024;

Sur une proposition de M. Louis-Félix Vigneau, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est unanimement résolu :

D'adopter les nouveaux paramètres de production des calendriers scolaires afin de pouvoir produire les prochains calendriers scolaires.

Résolution CA-2425-40

Fichier joint : *Paramètres pour approbation Ca_vs2.pdf*

15. ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FORMATION RÉGULIÈRE COLLÉGIALE POUR LES ANNÉES 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Pour faire suite à l'adoption des nouveaux paramètres de production des calendriers, le Cégep doit procéder à l'adoption des nouveaux calendriers scolaires.

Considérant le processus de consultation et d'approbation des nouveaux paramètres de production des calendriers scolaires;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 13 novembre 2024;

Sur une proposition de M. Akim St-Amour, appuyée par M. Louis-Félix Vigneau, il est unanimement résolu :

D'approuver les calendriers scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 et de procéder à leur diffusion auprès de la communauté collégiale.

Résolution CA-2425-41

Fichiers joints : *Calendrier scolaire 2025-2026_V3.pdf*, *Calendrier scolaire 2026-2027_V3.pdf*,
Calendrier scolaire 2027-2028_V3.pdf

16. ADOPTION DE LA DIRECTIVE CONCERNANT LA GESTION DES IDENTITÉS ET DES ACCÈS AU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

La conseillère en ressources humaines et affaires corporatives, M^{me} Sarah Savage, présente ce point.

En décembre 2020, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a imposé aux cégeps un plan d'action pour le rehaussement de la posture de sécurité des organismes publics, qui ordonne 15 obligations à satisfaire. Les actions de la mesure numérotée 14 se détaillent comme suit :

- 14.1 Gestion des accès : un processus d'ajout, de révision et de retrait des accès est implanté pour la gestion du mouvement du personnel;
- 14.2 Gestion des accès : un processus d'ajout et de retrait des accès de privilèges élevés/administrateur est implanté et est révisé périodiquement;
- 14.3 Gestion des accès : un outil de journalisation des accès est implanté.

Pour sa part, en mai 2021, le Secrétariat du Conseil du trésor a arrêté une instruction de reddition de comptes en lien avec la gestion des identités et des accès. Afin de répondre à ces obligations, ce guide s'appuie, entre autres, sur les différents règlements, normes, politiques et lois régissant la province de Québec dont, notamment :

- La *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (chapitre G-1.03);
- Les documents structurants définissant le cadre de gouvernance de la sécurité de l'information du gouvernement du Québec;
- Les exigences du MCN prescrites dans les 15 mesures minimales, dont celles nommées précédemment.

Dans son plan stratégique, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a prévu que la gestion des identités et des accès soit traitée à travers l'orientation 3 : *Être un employeur de choix, agile et attrayant*, plus précisément à travers l'objectif : *Favoriser le développement des équipes en s'appuyant sur des infrastructures maintenues à jour et utilisées à leur plein potentiel*.

Pour ce faire, un comité sur la gestion des identités et des accès a été créé et il est composé de la directrice des ressources informationnelles, du coordonnateur des ressources informationnelles, de la conseillère en ressources humaines et affaires corporatives, et de l'analyste spécialisé en informatique. L'adoption de la directive est la première étape de ce processus.

Considérant l'avis favorable émis par le comité de direction;

Considérant les exigences imposées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et le Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant l'article 2.04 qui prévoit que le conseil d'administration est responsable d'adopter les politiques du Cégep;

Sur une proposition de M^{me} Nathalie Leblanc, appuyée par M. Serge Rochon, il est unanimement résolu :

D'adopter la Directive concernant la gestion des identités et des accès au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2425-42

Fichier joint : *Directive concernant la gestion des identités et des accès au Cégep de la Gaspésie et des Îles.pdf*

17. DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA GESTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Pour donner suite à la modification de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le conseil d'administration doit procéder à la nomination de la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

À la séance du 18 avril 2024, nous avons procédé à la nomination de la responsable de la divulgation des actes répréhensibles. À partir du 30 novembre prochain, ce rôle sera remplacé par celui du responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

Le responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité a notamment pour fonction de coordonner et de mettre en œuvre, dans son organisme, des mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles relatives à une divulgation.

Le responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité renseigne les membres du personnel de son organisme sur la possibilité d'effectuer une divulgation d'actes répréhensibles auprès du Protecteur du citoyen, et les informe de la protection contre les représailles prévue par la *Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles*. À cette fin, il rend disponible de l'information sur ce sujet aux employé(e)s de son organisme par le moyen qu'il juge approprié et fait la promotion des services et outils du Protecteur du citoyen.

Considérant que la personne ayant la plus haute autorité administrative dans un organisme public désigne un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;

Considérant que la plus haute autorité administrative au Cégep de la Gaspésie et des Îles est son conseil d'administration;

Considérant que les responsabilités liées à la gestion de l'éthique et de l'intégrité vont de pair avec les responsabilités liées au secrétariat général et aux affaires corporatives;

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est unanimement résolu :

De nommer M^{me} Sarah Savage, conseillère en ressources humaines et affaires corporatives, comme responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles, à partir du 14 novembre 2024.

Résolution CA-2425-43

Fichier joint : *PJ_Communiq   SCT_ PL53- 9 Oct 24*

18. ADOPTION DU PLAN DÉCENNAL D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE (PDIR)

2025-2035

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

À la demande du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le Cégep doit fournir la planification des infrastructures de recherche pour la période 2025-2035. Cet exercice est effectué annuellement depuis quelques années. Le Cégep n'a pas de projet d'infrastructures de recherche en dehors de ceux déposés par ses gestionnaires des trois CCTT : le CIRADD, Merinov et Nergica.

Cette année, il n'y a que Nergica et Merinov qui ont présenté des projets. Ceux-ci ont fourni au Cégep leur plan respectif. Ils sont regroupés dans le document en annexe (PDIR Cégep GIM 2025-2035). Chaque projet reçoit un ordre de priorité propre à chaque CCTT. La majorité des projets sont actuellement au stade de l'intention. Les différentes infrastructures proposées sont présentées dans le document en annexe (Résumé du PDIR CGI 2025-2035). Plusieurs démarches pour le financement sont en cours dans chaque CCTT selon le degré d'importance du projet.

Considérant l'analyse financière réalisée par la Direction des ressources matérielles et financières;

Considérant que le Plan décennal d'infrastructures de recherche (PDIR) 2025-2035 doit être adopté par le conseil d'administration;

Sur une proposition de M. Louis-Félix Vigneau, appuyée par M. Akim St-Amour, il est unanimement résolu :

D'adopter le Plan décennal d'infrastructures de recherche 2025-2035.

Résolution CA-2425-44

Fichiers joints : *PDI 25-35_Lt Colleges.pdf*, *Cégep GIM PDIR-2025-2035_Plan et fiche d'avant-projet college.xlsx*, *Résumé du PDIR CGI 2025-2035.docx*, *Tableau sommaire PDIR 2025-2035.pdf*

19. ADOPTION DES DOCUMENTS DE REDDITION DE COMPTES ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023-2024 DES CCTT

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Dans la reddition de comptes des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) avec le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et selon les ententes de gestion des CCTT avec le Cégep, les documents de reddition de comptes doivent être adoptés par le conseil d'administration du Cégep et déposés au MES au plus tard le 1^{er} décembre 2024.

Les membres du comité de suivi des CCTT et du comité d'audit et des finances se sont réunis le 4 novembre 2024 afin de procéder à la vérification des documents qui ont été présentés par les représentants des différents CCTT.

Considérant l'obligation de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur les documents nécessaires à la reddition de comptes d'un CCTT au plus tard le 1^{er} décembre 2024;

Considérant la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT et du comité d'audit et des finances du Cégep à sa rencontre du 4 novembre 2024;

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M. Louis-Félix Vigneau, il est unanimement résolu :

D'adopter le budget prévisionnel 2024-2025, le plan de travail 2024-2025 et le rapport annuel 2023-2024 du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable.

Résolution CA-2425-45

Sur une proposition de M^{me} Yolaine Arseneau, appuyée par M. Akim St-Amour, il est unanimement résolu :

D'adopter le budget prévisionnel 2024-2025, le plan de travail 2024-2025 et le rapport annuel 2023-2024 du CCTT en pêches et aquaculture.

Résolution CA-2425-46

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est unanimement résolu :

D'adopter le budget prévisionnel 2024-2025, le plan de travail 2024-2025 et le rapport annuel 2023-2024 du CCTT en énergies renouvelables.

Résolution CA-2425-47

Fichiers joints : 19. CCTT

20. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES 2023-2024

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles doit soumettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) un rapport de ses activités pour l'année 2023-2024 au plus tard le 1^{er} décembre 2024. Ce dépôt doit être accompagné d'une résolution du conseil d'administration.

En plus du rapport à soumettre au MES, le Cégep réalise également un rapport annuel à des fins de promotion. Vous pourrez consulter ce rapport dans les fichiers en annexe. La page sur les états financiers sera ajoutée une fois que le rapport financier annuel sera adopté. Le rapport annuel sera diffusé sur le site Web du Cégep après cette adoption.

Considérant l'obligation prévue à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* de déposer un rapport annuel au ministère de l'Enseignement supérieur;

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est unanimement résolu :

D'approuver le rapport annuel 2023-2024 du Cégep de la Gaspésie et des Îles et le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur avant le 1^{er} décembre 2024.

Résolution CA-2425-48

Fichiers joints : *Rapport annuel 2023-2024-v5.pdf*, *Rapport annuel 2023-2024 pour CA 14-11-2024.pdf*

21. NOMINATION DE LA PERSONNE TITULAIRE D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

La secrétaire générale, M^{me} Amélie Gagné, présente ce point.

Pour faire suite à la fin de mandat de M^{me} Junlian Leblanc, nous avons partagé un appel de candidatures afin de pourvoir le poste de représentant des titulaires de diplôme d'études collégiales (préuniversitaire).

Nous avons reçu la candidature de M^{me} Anabel Cormier.

- Copropriétaire d'une clinique d'optométrie aux Îles-de-la-Madeleine.
- A complété son diplôme d'études collégiales en mai 2016 au campus des Îles-de-la-Madeleine.

Considérant l'article 2.06 du Règlement de régie interne qui prévoit que la secrétaire générale présente au conseil d'administration une ou des candidatures qui lui ont été proposées par les directions de campus ou qu'elle a elle-même sollicitées;

Considérant que la candidature soumise répond aux exigences prévues au Règlement de régie interne;

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est unanimement résolu :

De nommer M^{me} Anabel Cormier, représentante des titulaires de diplôme d'études collégiales (préuniversitaire) à compter du 14 novembre 2024 pour un mandat de 3 ans.

Résolution CA-2425-49

22. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2

La secrétaire générale dépose un avis de motion en vue de modifier le Règlement n° 2 : *Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial*.

Les mises à jour suivantes doivent être réalisées :

- Modifier le titre (doit inclure « Droits de scolarité »).
- Ajouter une section sur les droits de scolarité aux étudiantes et étudiants étrangers, incluant les modalités de perception et de remboursement.
- Ajouter un tableau récapitulatif (comme le R11).
- Évaluer si des modalités spécifiques sont à préciser pour les étudiantes et étudiants des AEC délocalisées au Sénégal.
- Ajuster le vocabulaire en lien avec la distinction entre la date de désinscription et la date d'abandon.

Le Règlement en vigueur peut être consulté au lien suivant : [Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial](#).

23. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 11

La secrétaire générale dépose un avis de motion en vue de modifier le Règlement n° 11 : *Droits de toutes natures, cotisation et frais tarifés.*

- À la demande de la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles, la contribution des étudiantes et étudiants à la Fondation passerait de 5 \$ à 10 \$. Cette augmentation, comme le prévoit le Règlement, doit être faite après entente avec les associations étudiantes. Trois associations ont approuvé cette entente (Carleton-sur-Mer, Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine). Les travaux sont en cours avec l'association de l'ÉPAQ.
- Réflexion à faire sur le montant des droits de toutes natures.
- Quelques ajustements mineurs (par exemple, modifier Groupe Collegia pour Service de la formation continue).
- Mettre à jour le tableau en date de 2024-2025.

Le Règlement en vigueur peut être consulté au lien suivant : [Droits de toutes natures, cotisation et frais tarifés.](#)

24. CORRESPONDANCES

- 24 octobre : Niveau d'investissement de la part du sous-ministre au financement, du budget et des infrastructures, M. François Leclerc.

Fichier joint : *20241024_FLeclerc_DG_GAS_Arseneau_niveau investissement*

25. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Aucun rapport n'est déposé.

26. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Comité de suivi des CCTT : 4 novembre 2024

Fichier joint : *CR Comité suivi CCTT 4 novembre 2024.pdf*

27. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Rien de particulier depuis la rencontre du 25 septembre dernier. Les équipes sont à pied d'œuvre pour réaliser les actions qui sont prévues au plan de travail 2024-2025.

28. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président, M. J. Antonio Blouin, présente ce point.

Forum des présidents

- Représentation des étudiantes et étudiants étrangers
- Gel d'embauche

Assemblée générale annuelle de la Fédération des cégeps

- États financiers
- Cotisations
- Élections

29. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Activités de reconnaissance dans les campus

- Les activités de reconnaissance se tiennent dans l'ensemble des campus, à l'exception de l'ÉPAQ qui a décidé de jumeler l'activité à une activité sociale qui aura lieu plus tard cette année. Le 35^e anniversaire du campus de Carleton-sur-Mer a été souligné lors de l'activité de reconnaissance du campus.

Désignation de salle d'étude Jules Bélanger

- Ce samedi 16 novembre, une cérémonie aura lieu pour la désignation de la salle d'étude Jules Bélanger. Les membres sont les bienvenus et peuvent s'inscrire via la page Facebook du Cégep.

Nominations de la Direction générale

- M^{me} Yolaine Arseneau a été nommée par ses pairs pour siéger au comité de relations publiques de la Fédération des cégeps.
- Elle participera également au conseil d'administration de Cégep virtuel et au conseil d'administration de Collecto.

Gel d'embauche

- En raison du gel d'embauche, la coordonnatrice des finances ne pourra être remplacée. Les dossiers seront donc répartis entre la directrice générale et la directrice des ressources matérielles et financières.

Merinov

- Une rencontre est prévue le 15 novembre prochain entre la directrice générale du Cégep et le directeur de Merinov.

30. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Rencontre de la Commission des affaires pédagogiques (CAP)

- M^{me} Marie Montpetit, présidente-directrice générale de la Fédération des cégeps, a échangé avec les membres de la Commission des affaires pédagogiques sur les impacts du plafond d'investissement pour les infrastructures des cégeps.
- Plusieurs de nos programmes d'études, tels que la foresterie, la mécanique marine et les sciences de la nature, nécessitent des infrastructures adéquates afin de mener à bien la formation de la communauté étudiante.

Nomination du directeur des études

- M. Serge Rochon a été nommé par la CAP sur un comité chargé de mettre en place le campus numérique, plus précisément pour établir les règles d'affaires. Ce projet inclut le développement d'une nouvelle plateforme.

31. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif.

Fichier joint : *Fiches_projets_international_2024-11-14.docx*

32. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

33. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 5 février 2025 à 15 h.

Le président mentionne qu'une séance extraordinaire aura lieu en décembre pour l'adoption du rapport financier annuel. Il demande aux membres leurs préférences en ce qui concerne le moment de la journée pour tenir la rencontre.

34. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Stéphane Gosselin, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 16 h 37.

SIGNATURES



J. Antonio Blouin
Président du conseil d'administration



Amélie Gagné
Secrétaire générale